



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-cinq, le dix février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation

31/01/2025

Date d'affichage

31/01/2025

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Madame Valérie THIMONNIER avec pouvoir à Madame Elodie ANGELES-COUSIN,

Monsieur Loïc BIZEAU avec pouvoir à Patrick BARRETT,

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE avec pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER,

**Secrétaire de séance** : Madame Corry NEAU

**Objet : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILLENNE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CINQ CAMÉRAS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°3 du 16 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCAC pour la fourniture et la pose de cinq caméras supplémentaires sur le territoire communal.

Suite à une réactualisation de son devis, la société DACHE a revu son chiffrage à la baisse. Il apparaît donc nécessaire d'établir un avenant tenant compte de ce nouveau chiffrage et la répartition des aides financières qui seront apportées à la commune dans le cadre de cette opération.

Le plan de financement définitif est le suivant :

Entité	%	Montant en € (H.T.)
Conseil Régional des Hauts de France	21,3 %	5.678,00 €
Conseil Départemental de l'Oise	27,7 %	7.380,00 €
CCAC	25,5 %	6.791,02 €
Commune de Vineuil Saint Firmin	25,5 %	6.791,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>26.640,05 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord sur le plan de financement définitif de l'opération et lui demande de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCAC pour la fourniture et la pose de cinq caméras supplémentaires.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CCAC pour la fourniture et l'installation de cinq caméras sur le territoire communal,
- Autorise le Maire à signer cet avenant et tout autre document y afférent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 11 février 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX



La secrétaire de séance,  
Madame Corry NEAU





Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-cinq, le dix février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation

31/01/2025

Date d'affichage

31/01/2025

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Valérie THIMONNIER avec pouvoir à Madame Elodie ANGELES-COUSIN,  
Monsieur Loïc BIZEAU avec pouvoir à Patrick BARRETT,  
Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE avec pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER,

**Secrétaire de séance** : Madame Corry NEAU

**Objet: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par le Comité des Fêtes de Vineuil-Saint-Firmin pour l'acquisition de fleurs pour le repas des aînés organisé en mars prochain.

Il propose de participer financièrement à hauteur de 220 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 220 € au Comité des Fêtes de Vineuil-Saint-Firmin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 11 février 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX



La secrétaire de séance,  
Madame Corry NEAU



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-cinq, le dix février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Date de convocation  
31/01/2025  
Date d'affichage  
31/01/2025

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :  
Madame Valérie THIMONNIER avec pouvoir à Madame Elodie ANGELES-COUSIN,  
Monsieur Loïc BIZEAU avec pouvoir à Patrick BARRETT,  
Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE avec pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER,

**Secrétaire de séance** : Madame Corry NEAU

**Objet : MODIFICATION DU MONTANT DE LA PART FIXE DU RIFSEEP POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

Monsieur le maire rappelle que depuis 2017 la collectivité a instauré le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) applicable aux titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité qui est composé d'une part fixe appelée IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise et d'une part variable appelée CIA, complément indemnitaire annuel.

Vu la délibération n°6 en date du 9 novembre 2017 appliquant le RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité appartenant aux filières administrative, technique et ATSEM,

Vu la délibération n°15 en date du 04 octobre 2018 appliquant le RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité appartenant à la filière culturelle,

Vu la délibération n°11 en date du 13 décembre 2018 appliquant le RIFSEEP aux agents contractuels de droit public de la collectivité,

Vu la délibération n°12 en date du 8 septembre 2020 modifiant les montants du RIFSEEP pour tous les groupes de fonctions de la collectivité territoriale.

Considérant qu'il apparait nécessaire de modifier le montant maximal de la part fixe annuelle pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux appartenant au groupe de fonction 2.

Le tableau de répartition des montants du RIFSEEP pour ce cadre d'emploi

**Pour les catégories C :**

➤ **Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montants plafonds CIA	Dans la limite du plafond global FPE (agent non logé)
<b>Groupe 2</b>	Exécution / agent d'accueil	<b>6 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>12 000 €</b>

Les autres termes des délibérations visées ci-dessus restent inchangés pour chaque cadre d'emploi concerné.

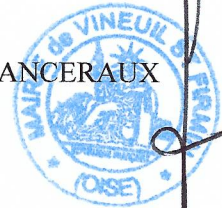
Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification de la part fixe du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

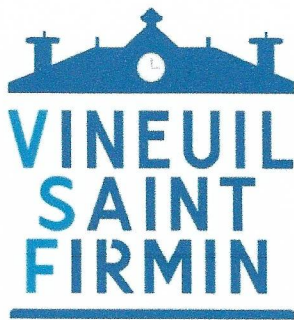
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 11 février 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX



La secrétaire de séance,  
Madame Corry NEAU



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN  
60500

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-cinq, le dix février à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres  
en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Date de convocation  
31/01/2025  
Date d'affichage  
31/01/2025

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire,  
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.  
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Madame Valérie THIMONNIER avec pouvoir à Madame Elodie ANGELES-COUSIN,  
Monsieur Loïc BIZEAU avec pouvoir à Patrick BARRETT,  
Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI,  
Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE avec pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER,

**Secrétaire de séance** : Madame Corry NEAU

**Objet : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU CAUE-ANNÉE 2025**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, première Adjointe et Présidente du CAUE de l'Oise.

Cette dernière propose au Conseil de renouveler l'adhésion au CAUE au titre de l'année 2025.

Elle rappelle que le CAUE de l'Oise s'adresse à toutes les personnes souhaitant agir sur l'aménagement et sur la qualité de leur cadre de vie et notamment aux élus des collectivités territoriales.

Les adhérents :

- Participent aux décisions et aux orientations de la vie de l'association en étant membre de l'assemblée générale,
- Soutiennent le développement de la mission de service public du CAUE et orientent ses actions et ses initiatives dans les territoires,
- Bénéficient d'un accompagnement spécifique et personnalisé de l'équipe pluridisciplinaire du CAUE pour être appuyés dans toute démarche de qualité en amont des projets concernant l'amélioration durable du cadre de vie, en termes de qualité des équipements, des aménagements, de la construction, de la planification urbaine, de la préservation des milieux naturels et agricoles, du tourisme...

Le CAUE propose :

- Des permanences en architecture, urbanisme et paysages gratuites pour tous les habitants du département,
- Des conférences, débats, projections et expositions,
- Des formations techniques et es informations pratiques,
- Des animations et des journées de découverte,
- Des ressources et des documentations spécialisées.

Le coût de l'adhésion annuelle reste inchangé. Il s'élève à 300 euros.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à procéder au renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE de l'Oise au titre de l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et près en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE au titre de l'année 2025,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 11 février 2025

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
François LANCERAUX



La secrétaire de séance,  
Madame Corry NEAU

